

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	27
<i>Présents :</i>	24
<i>Représentés :</i>	3
<i>Absents :</i>	0
<i>Ayant pris part au vote :</i>	27

Séance publique du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 03 avril, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Danièle KAYA-VAUR.

Mmes Delphine CATHALA, Ghislaine CRAYSSAC, Michèle DURAND-BAUDRAN, Mireille FERRY, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Laëtitia LACIPIERE, Marie-Claire LANDES, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs Yannick BERTHOMIEU, Patrick DURAND, Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Yannick GLANDUS, Charles HEENDRICKXEN, Marc HENRY-VIEL, Damien LAURENT, Alexandre MAZARS, Philippe PANIS, Dominique ROMULUS, Maurice TEULIER, Martial VIALARET.

Absents-excusés

M. Jean BRIDET représenté par Mme Sylvie LOPEZ

Mme Marie-Thérèse PUECH RICARD représentée par M. Philippe PANIS

Mme Julie SOURRIBES représentée par M. Damien LAURENT

Absents :

Secrétaire de séance : M. Maurice TEULIER

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Délibération n° DL20260403

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Madame Sylvie LOPEZ, adjointe aux finances et à l'état-civil, rappelle aux conseillers municipaux qu'il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres, commission appelée à étudier les candidatures et les offres pour les marchés publics passés en procédure formalisée.

Les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Après appel à candidatures, une liste est déposée auprès du Maire.

Liste composée de (liste A) :

Danièle KAYA-VAUR : Présidente

Titulaires	Suppléants
Mme Sylvie LOPEZ	Jean GARGUILLO
Mme Marie-Claire LANDES	Francine TEISSIER
Jean BRIDET	Alexandre MAZARS
Charles HEENDRICKXEN	Martial VIALARET
Philippe PANIS	Yannick BERTHOMIEU

Il a été procédé au vote ainsi qu'au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Résultats :

- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Liste A : 27 suffrages
- Répartition des sièges :
Liste A : 5 sièges titulaires / 5 sièges suppléants

Vu l'exposé du maire, et après élection, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, sont proclamés élus à la Commission d'Appel d'Offres les membres suivants :

Danièle KAYA-VAUR : Présidente

Titulaires	Suppléants
Mme Sylvie LOPEZ	Jean GARGUILLO
Mme Marie-Claire LANDES	Francine TEISSIER
Jean BRIDET	Alexandre MAZARS
Charles HEENDRICKXEN	Martial VIALARET
Philippe PANIS	Yannick BERTHOMIEU

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Danièle KAYA-VAUR



Le secrétaire de séance,
Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par : **10 AVR. 2026**
- Sa transmission en Préfecture le :
- Sa publication :
 o Affichée le : **10 AVR. 2026**
 o Retirée le :